Thermidor AnXII :

Lettre du Ministre de la Guerre au Maire de Joyeuse.

A propos de dépenses engagées qui devraient être remboursées.

Administration de la Guerre.

Bureau des Étapes Convois transports et Equipages M.res

Nota. *Chacun oublie de rappeler l'indication du Bureau, et il en résulte des erreurs et des retards.*

On le prévient que la liquidation des fournitures dont il demande le paiement est soumise à la sanction du Gouv.

n° 3

N.° 11

Paris, le Thermidor an 12e

Le Directeur de l'Administration de la Guerre,

Au Maire de la ville de Joyeuse
Dépt. de L'Ardèche

Je vous préviens, Monsieur, en réponse à votre lettre du 10 messidor dernier, que les fournitures faites en Convois M.res dans votre ville pendant l'an 9e dont vous réclamez le remboursement, ont fait l'objet d'une liquidation qui, en ce moment, est soumise à la sanction du Gouvernement.

Je vous informerai de la décision qu'il aura prise à cet égard aussitôt qu'elle me sera connue.

Je vous salue

Dejean

Au Maire de la

Ville de Joyeuse

Département de l'ardèche

Directeur de l'adm.on de la guerre

thermidor an 11

Lettre du directeur de l'adm.on de la guerre sur les fournitures faites par la Commune de Joyeuse

3 50